



Mairie de
FONTENAILLES



Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1112001
« Massif de Villefermoy »

Jeudi 10 janvier 2013, Mairie de Fontenailles

Etaient présents :

Madame DEJEU Martine, Présidente du Comité de pilotage, maire de FONTENAILLES
Monsieur CHARLET Roger, commune de FONTENAILLES
Monsieur DURUISSEAU Jacques, communes de FONTENAILLES
Monsieur DUCELIER André, maire d'ECHOUBOULAINS
Monsieur DESWARTE Daniel, maire de LA CHAPELLE RABLAIS
Monsieur GAUTIER A., commune de LA CHAPELLE RABLAIS
Monsieur VALENTIN Guy, commune de LA CHAPELLE RABLAIS
Monsieur LOCHELONGUE Alain, commune de LA CHAPELLE RABLAIS
Madame FAURE Liliane, 1^{ère} maire-adjointe de VALENCE-EN-BRIE
Monsieur DENORMANDIE Roger, président de la CC du Montois
Monsieur de LARMINAT François-Xavier, chargé de mission Natura 2000 CC du Montois
Monsieur GALAZOMMATIS Nicolas, Association les amis de la forêt de Villefermoy
Monsieur PATRIMONIO Olivier, DRIEE
Monsieur RODDE Roland, Direction Département du Territoire 77
Monsieur GEORGES Mathieu, représentant M. le Baron HOTTINGUER
Monsieur BOUZIN Mathias, CORIF
Monsieur LAPORTE Marc, CRPF Ile-de-France /Centre
Monsieur GALERNE, Office National des Forêt
Monsieur TRANGOSI Renaud, Office National des Forêts
Monsieur MOCQUARD Yvon, locataire lot de chasse en forêt domaniale
Monsieur MILLET Bernard, GIC des 4 Vallées
Monsieur MAIGRET Alain, administrateur FDC77 / « pays Brie humide-Villefermoy est »
Monsieur MOLLOT Bruno, directeur Fédération Départementale des Chasseurs 77(FDC77)
Monsieur BERGEMER Jean-Denis, animateur du site « Massif de Villefermoy »
Monsieur AUGÉ Arnaud, chargé de mission environnement (FDC77)
Monsieur CASTILLO Mickael, agent de développement « pays Brie humide-Villefermoy est » (FDC77)
Monsieur DEFRANCE Luc, SCI Galatée et GF « Collines de Champeaux »

Etaient Excusés :

Monsieur le Baron HOTTINGUER, Président de l'Association des Amis de Villefermoy
Monsieur de MAIGRET Armand-Ghislain, secrétaire général de l'Association des Amis de Villefermoy
Madame MELLOTT Colette, Sénatrice de Seine-et-Marne
Monsieur JEGO Yves, Député de Seine-et-Marne - président de la CC2F
Madame PESALOVO Christiane, Maire de LAVAL-EN-BRIE
Monsieur VARY, 1^{er} maire-adjoint de LAVAL-EN-BRIE
Monsieur de LAUBEPIN Lionel, CRPF Ile-de-France /Centre

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
Rallye Tempête
Monsieur DEFRANCE Dominique
Monsieur RICHARD Pierre
Madame HUSSENOT Florence
Madame LAFONTAINE Christine

Ordre du jour :

- 1- Bilan d'activités 2012
- 2- Orientations 2013
- 3- Questions diverses.
- 4- Visite de terrain

Madame DEJEU, Présidente du comité de pilotage, accueille les participants, et présente les intervenants :

M. Olivier PATRIMONIO, DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France).

M. Roland RODDE, DDT 77 (Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne).

M. Bruno MOLLOT, Directeur de la FDC77.

M. Jean-Denis BERGEMER, animateur du site Natura 2000 « Massif de Villefermoy ».

M. PATRIMONIO présente le dispositif et les sites Natura 2000 au niveau de l'Île de France,

1 – 2 .Bilan d'activités 2012 et orientations 2013 :

M. BERGEMER réalise un tour de table afin que chaque participant se présente, puis commence la présentation en déroulant les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Le diaporama de présentation est disponible en téléchargement sur le site internet : www.fdc77.fr

Rubrique : **Natura 2000 « Villefermoy » puis Comité de pilotage.**

Ou en tapant le lien suivant : www.fdc77.fr/dossiers/dossiers.php?id_dossier=370

3. Questions diverses :

M. LAPORTE (CRPF) souhaite que les propriétaires ainsi que le CRPF soit destinataires des données de localisation des nids ou loge de pics afin de les préserver lors des éventuelles des coupes de bois. Il précise que ces données ne doivent pas être rendues publiques afin de préserver la tranquillité des sites et d'éviter les intrusions dans les propriétés concernées.

M. BERGEMER confirme que les propriétaires seront destinataires d'un plan à l'échelle de la parcelle où seront localisés les nids au fur et à mesure des prospections. Ces informations sont destinées au suivi scientifique des espèces et ne seront bien sûr pas diffusées au grand public.

M. RODDE (DDT77) apporte quelques précisions sur le financement des contrats Natura 2000.

Pour le site du Massif de Villefermoy, seules des mesures forestières sont prévues par le DOCOB. Les travaux réalisés dans le cadre des contrats sont financés à 100 % dans la limite de plafonds fixés par l'arrêté préfectoral n° 2012269-0009 du 25 septembre 2012. Cet arrêté a augmenté les plafonds de la majorité des mesures afin de faciliter la contractualisation.

A noter que pour la mesure « Bois sénescents », aucun frais n'est avancé par le propriétaire puisque le contrat permet de compenser le manque à gagner :

- dû à l'absence de gestion sylvicole pour 30 ans sur une partie de la propriété pour une surface minimale de 0,5 ha (aide plafonnée à 4 000 € par ha),
- dû au maintien sur pied pour 30 ans, sans aucune sylviculture, d'arbres présentant des signes de sénescence.

M. GALERNE (ONF) demande si le DOCOB sera remis à jour en 2013 puisqu'il arrive à échéance à cette date ?

M. PATRIMONIO (DRIEE) précise que suite à la modification du code de l'environnement, la validité de 6 ans des DOCOB n'existe plus. Si les objectifs de conservation n'ont pas changé, le DOCOB est toujours valide. Une mise à jour sera effectuée au fur et à mesure de l'animation du site avec validation du comité de pilotage.

Il informe l'Assemblée que l'ONF a réalisé des études sur la conservation des sites, qui a aboutit à un colloque dont les actes sont disponibles sur le site : www.fdc77.fr, rubrique : **Natura 2000 « Villefermoy » puis gestion forestière et préservation de l'avifaune.**

On y trouve des données intéressantes pour le site Natura 2000 du « Massif de Villefermoy » concernant le Pic mar et le Pic noir en particulier.

M. DEFRANCE demande pourquoi la commune de Villeneuve les Bordes ne fait pas partie du site Natura 2000. Il précise qu'il possède plusieurs mares sur sa propriété.

M. BERGEMER explique que le périmètre du site a été arrêté par le préfet après consultation des communes et collectivités sur la base des inventaires ZICO avec quelques ajustements de périmètre. La commune de Villeneuve-les-Bordes n'est pas concernée par le périmètre ZICO « Etang et Forêt de Villefermoy »

M. RODDE (DDT77) précise la réglementation sur la création et l'entretien des mares :

Pour l'entretien ou la création de mares supérieures à 1 000 m² (la surface n'est pas celle d'une mare mais l'ensemble des mares d'un même propriétaire sur un même bassin versant), une déclaration au titre de la loi sur l'eau doit être déposée.

Pour une surface inférieure à 1 000 m², un dossier de déclaration loi sur l'eau est nécessaire si les mares sont alimentées par un cours d'eau ou par la nappe d'accompagnement pour plus de 2 % du débit du cours d'eau.

Pour le comblement de mares, dans la mesure où des amphibiens sont généralement présents, il est interdit de combler ces mares, l'ensemble des amphibiens étant protégés en France.

Par ailleurs, un dossier d'évaluation des incidences est également à joindre dans le cas d'un dépôt de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

M. DEFRANCE demande s'il est possible de réguler les cormorans qui viennent s'alimenter dans ses mares ?

M. MOLLOT (FDC77) répond qu'il existe un plan d'action sur la régulation de cette espèce et que les prélèvements sont uniquement réalisés sur le domaine public par des personnes définies. Vous ne pouvez donc pas les réguler, il est tout à fait possible de les effaroucher !

M. LAPORTE (CRPF) demande quelles berges sont reprofilées dans le cadre des contrats Natura 2000 « Entretien de mares » ?

M. BERGEMER répond que la berge Nord est systématiquement choisie afin que les nids soient orientés au sud conformément aux préconisations des fiches actions du DOCOB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité de Pilotage est levée.

4. Visite de terrain :

L'après midi a été consacrée à une visite de terrain dans le bois de Saint Germain, partie Domaniale. La présence de loges (nids) de Pic a été observée, et quelques écoutes ont été réalisées.